



Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le neuf décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe BELLION, Maire.

Présents : M. BELLION Philippe; BEUGEARD Joël; BOURDIN Jacques, CITEAU Nathalie, COURRAUD Claire, DE LIL Sophie, FOSSIER Michel, GATTEPAILLE Christophe, GAUTIER Marie, GEFFRAY Sylvie, GLOTIN David, HERMANT Jean-Claude, HERVY Karine, JOSSO Marie, LETERRIER Laurence, MEIGNEN Didier, NOBLET Thierry, UM Gilbert.

Procurations : GRIÈRE Romane donne procuration à CITEAU Nathalie; LEJEUNE Nicolas donne procuration à UM Gilbert, SAGE Adrienne donne procuration à GATTEPAILLE Christophe.

Excusés : LEGENTILHOMME Hugues et MAUJEAN Emilie

Secrétaires de séance : LETERRIER Laurence et GLOTIN David.

Date de convocation : 2 décembre 2015.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

En préambule, M. le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats survenus le 13 novembre dernier à Paris.

Approbation du P. V. de la dernière séance du Conseil Municipal : M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 28 juillet 2015. Celui-ci n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

1/ SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Monsieur le Maire expose qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'État dans le département et présenté à la Commission départementale de coopération intercommunale.

Ce schéma est élaboré au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Le schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants.

Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres. Il ne peut cependant pas prévoir de créer plusieurs EPCI à fiscalité propre qui seraient entièrement inclus dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre existant.

Le projet est adressé, pour avis, aux Conseils municipaux des Communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Les communes et EPCI concernés ont deux mois pour se prononcer à compter de la notification du projet de SDCI. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le schéma devra être arrêté par le préfet au plus tard pour le 31 mars 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Décide** d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, sous réserve que les regroupements d'intercommunalités se fassent avec le consentement des Maires et des présidents d'intercommunalités concernés.

2/ ENGAGEMENT DANS L'ÉLABORATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ (AD'AP)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la Commune de Sainte-Anne-sur-Brivet s'engage dans un Agenda d'Accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Etablissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité. L'ADAP de la Commune de Sainte-Anne-sur-Brivet devra alors être déposé auprès du Préfet du département.

L'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de notre commune est menée par le cabinet GIRUS Ingénierie (St-Herblain - 44) dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes. Ce bureau d'études a réalisé une estimation du montant des travaux à programmer.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'engagement de la Commune de Sainte-Anne-sur-Brivet dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée

- Approuver le montant de 384 393 € HT ventilé sur six années, soit :

- 54 690 € HT en 2016
- 53 885 € HT en 2017
- 54 412 € HT en 2018
- 73 802 € HT en 2019
- 73 802 € HT en 2020
- 73 802 € HT en 2021

S'ensuit un débat où chacun des Conseillers est invité à donner son point de vue. Il en ressort que, tout en reconnaissant le bien-fondé d'une mise aux normes progressive afin d'assurer une égalité de

traitement pour les personnes en situation de handicap, l'assemblée fait part de ses interrogations quant à l'incidence d'un tel programme sur les finances communales. Des réserves sont notamment exprimées au sujet de l'enveloppe budgétaire prévue pour l'aménagement de la zone de loisirs de La Couëronnais, pour des raisons financières, mais aussi paysagères.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Approuve** l'engagement de la Commune de Sainte-Anne-sur-Brivet dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée
- **Approuve** le montant de 384 393 € HT ventilé sur six années comme indiqué ci-dessus.

3/ ESPACE DE RENCONTRES SPORTS JEUNESSE : AVENANTS

M. le Maire et M. Didier MEIGNEN, Adjoint à l'Urbanisme, présentent les projets d'avenant relatifs aux marchés de travaux pour la construction de l'espace de rencontres sports jeunesse. Lors de la réunion du 2 décembre 2015, la Commission des marchés a émis un avis favorable à leur validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de conclure les avenants ci-après détaillé dans le cadre des travaux relatifs à la construction de l'espace de rencontres sports jeunesse :

Lot 1 : Terrassement

Le marché avec l'entreprise LEMEE LTP (Saint Dolay) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial : 33 713,24 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 4 497,70 €

Nouveau montant HT du marché : 38 210.94 €

Lot 3 : Charpente métallique

Le marché avec l'entreprise TEOPOLITUB (Villedieu la blouere) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial : 39 940.30 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 1 334.00 €

Nouveau montant HT du marché : 41 274.30 €

Lot 4 : Etanchéité

Le marché avec l'entreprise BATITECH (Cholet) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial : 51 744.68 €

Montant HT de l'avenant n°1 : - 4 534.05 €

Nouveau montant HT du marché : 47 210.63 €

Lot 5 : Menuiseries extérieures

Le marché avec l'entreprise REALU (Hennebont) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial : 42 000.00 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 831.00 €

Nouveau montant HT du marché : 42 831.00 €

Lot 6 : Menuiseries intérieures bois

Le marché avec l'entreprise PARIS (Allaire) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial :	29 337.54 €
Montant HT de l'avenant n°1 :	2 600.38 €
Montant HT de l'avenant n°2 :	1 308.00 €
Nouveau montant HT du marché :	33 245.92 €

Lot 7 : Doublage et plafonds

Le marché avec l'entreprise GUIHENEUF ALAIN (Herbignac) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial :	26 474.20 €
Montant HT de l'avenant n°1 :	- 1 016.28 €
Nouveau montant HT du marché :	25 457.92 €

Lot 9 : Electricité

Le marché avec l'entreprise GERGAUD INDUSTRIE (Redon) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial :	56 902.87 €
Montant HT de l'avenant n°1 :	1 213.61 €
Nouveau montant HT du marché :	58 116.48 €

Lot 10 : Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire

Le marché avec l'entreprise AGASSE (Quilly) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial :	64 801.31 €
Montant HT de l'avenant n°1 :	7 600.34 €
Montant HT du marché en incluant l'avenant n°1 :	72 401,65 €
Montant HT de l'avenant n°2:	171.20 €
Montant HT de l'avenant n°3:	325.82 €
Montant HT de l'avenant n°4:	897.54 €
Nouveau montant HT du marché :	73 796.21 €

Lot 11 : Revêtements de sols

Le marché avec l'entreprise MURS SOLS CREATION (Pontchâteau) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial :	32 019.83 €
Montant HT de l'avenant n°1 :	3 329.34 €
Nouveau montant HT du marché :	35 349.17 €

- **Autorise M.** le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

4/ RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire présente au Conseil le projet de rénovation de la salle polyvalente. Le bureau d'études Exeris (Nantes) et le cabinet AO-Architecture (Rezé) ont réalisé une étude de faisabilité à ce sujet.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions en vue de la réalisation du projet, notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

A ce jour, le coût estimatif des travaux est estimé à 273 000,00 € H.T. pour la rénovation du bâtiment existant.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** l'opération suivante :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC
Montant des travaux	273 000,00 €	327 600,00 €
Étude de faisabilité	9 720,00 €	11 664,00 €
Maîtrise d'œuvre et autres	35 490,00 €	42 588,00 €
Total études et honoraires	45 210,00 €	54 252,00 €
Provisions et divers	8 190,00 €	9 828,00 €
Montant total	326 400,00 €	391 680,00 €

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Financeurs	Participation estimée	Pourcentage
Etat (DETR) 2015	90 000,00 €	27,57%
Etat (Fonds parlementaires)	20 000,00 €	6,13%
Total subventions	110 000,00 €	33,70%
Commune	216 400,00 €	66,30%
Montant total HT	326 400,00 €	100,00%

- **Autorise** M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016
- **Autorise** M. le Maire à solliciter une subvention au titre des fonds parlementaires
- **Autorise** M. le Maire à solliciter toute subvention susceptible de contribuer au financement du projet

5/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Au-delà de sa compétence « originelle » d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique, le SYDELA a souhaité progressivement proposer à ses adhérents de nouveaux services dans le souci permanent d'une mutualisation des moyens et des compétences techniques. Après la gestion des investissements en éclairage public et la distribution publique de gaz, en 2005, le SYDELA a ainsi étendu ses compétences en 2012 à la maintenance des installations d'éclairage public.

Dans cette continuité, il souhaite aujourd'hui faire évoluer ses statuts pour s'inscrire pleinement dans le cadre de la transition énergétique et s'engager aux côtés des collectivités en leur proposant

notamment d'organiser un réseau cohérent d'infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou fonctionnant au gaz afin de promouvoir la mobilité électrique ou au gaz. Il propose également d'élargir le champ de ses compétences optionnelles à la production d'énergie ainsi qu'à la construction et à la gestion des réseaux de chaleur ou de froid.

Enfin, le SYDELA souhaite assister ses collectivités adhérentes dans le recensement et la gestion de leur patrimoine téléphonique en exerçant pour leur compte la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques ».

Le projet de modification statutaire examinée aujourd'hui par l'assemblée permettra au SYDELA d'offrir ces nouveaux services à ceux de ses adhérents qui le souhaiteront, sous forme de compétences optionnelles, et de mettre en adéquation le cadre juridique de ses interventions avec les évolutions législatives récentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- d'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.

6/ FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2016

A. Salle polyvalente

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 2 décembre 2015, Mme Laurence LETERRIER, Adjointe aux Finances, propose de ne pas modifier les tarifs de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité cette proposition.

Par conséquent, les tarifs adoptés dans la délibération du 15 décembre 2014 seront toujours applicables au cours de l'année 2016.

B. Occupation du domaine public

Conformément à l'avis de la Commission des Finances du 2 décembre 2015, Mme Laurence LETERRIER, Adjointe aux Finances, propose d'augmenter de 2 % les tarifs communaux pour l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2016.

Au surplus, elle propose d'instituer des tarifs pour les emplacements sur les marchés susceptibles d'être organisés ponctuellement sur la commune, et aussi pour l'accueil des cirques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de revaloriser de 2% les tarifs communaux pour l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} Janvier 2016
- **Fixe** le tarif pour l'utilisation du domaine public, sur une longueur inférieure ou égale à 8 mètres, par les restaurants et cafés de la commune à **12,00 € par mois**
- **Fixe** les tarifs pour l'occupation du domaine public par les camions vente alimentaire, outillage-marchandise et autres selon le tableau suivant :

	Fréquence	Tarif sans branchement Electrique	Tarif avec branchement Electricité
Camion vente alimentaire, emplacement marché et autres	Par occupation	5,60 €	6,60 €
Camion outillage-marchandise, Cirques et autres	Occasionnelle	28,10 € / jour	

- **Décide** de solliciter une caution de 1 000 € pour l'accueil des cirques
- **Précise** que toute implantation d'un cirque sur la commune devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la collectivité au minimum cinq jours à l'avance, notamment en vue de définir les conditions d'implantation de la structure.

7/ INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS L'EXERCICE DE SES DÉLÉGATIONS

Conformément aux délégations données par le Conseil Municipal en application de la délibération du 28 mars 2014, Monsieur le Maire a signé les contrats ci-après :

Objet	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Achat tondeuse Services techniques	ESPACE EMERAUDE (Saint Nazaire - 44)	991,67 €	1 190,00 €
Réparation tondeuse autoportée Services techniques	ESPACE EMERAUDE (Saint Nazaire - 44)	1 566,28 €	1 879,54 €
Busage	DELAMARRE TP (Guémené Penfao - 44)	1 985,80 €	2 382,96 €
Sablage Terrains de football	ROPERT FRERES PAYSAGISTES (Ploeren - 56)	2 037,00 €	2 444,40 €
Pose papier peint Lotissement Le Clos du Bry	Raymond OHEIX (Ste Anne sur Brivet - 44)	1 213,06 €	1 334,37 €
Avenant mission contrôle technique Espace sports jeunesse	APAVE (Montoir de Bretagne - 44)	1 932,00 €	2 318,40 €
Réparation couverture Salle des sports	COUVERTURE HILLION (Arzal - 56)	4 736,40 €	5 683,68 €
Pare-ballon et clôture Espace sports jeunesse	REDON CLOTURE (Bains-sur-Oust - 35)	11 821,59 €	14 185,91 €
PC portables Ecole publique et Mairie	TBI (Redon - 35)	2 377,37 €	2 852,84 €
Aménagement extérieur Espace sports jeunesse	LEMEE LTP (St Dolay - 56)	23 505,50 €	28 206,60 €
Réfrigérateur Espace sports jeunesse	BONNET THIRODE (La Montagne - 44)	1 162,02 €	1 394,42 €
Lampadaire solaire aubette	SARL AGRIMEER (Roquemaure - 30)	2 316,00 €	2 779,20 €
Etude complémentaire Rénovation salle polyvalente	AO ARCHITECTURE (Rezé - 44)	1 800,00 €	2 160,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

1- **Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)** : Le zonage et le règlement sont en cours de finalisation. L'arrêt du projet de PLU devrait être voté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

2- **Maison de santé** : La consultation d'entreprises a été lancée le mercredi 25 novembre dernier. La date limite de réception des offres est fixée au mardi 23 décembre 2015 à 12h00.

3- **Étude de programmation urbaine au bourg** :

Les groupes de travail composés d'élus municipaux et de représentants de la société civile vont bientôt se réunir pour étudier les deux thématiques suivantes :

- Réflexion sur le devenir de l'école publique
- Construction de logements : logements locatifs sociaux, logements intermédiaires pour seniors, logements en accession à la propriété.

Ces réunions seront animées par le cabinet d'études Paysages de l'Ouest (St-Herblain).

4- **Enfance - jeunesse** :

La Communauté de Communes a décidé de créer un poste d'animateur jeunesse (0,75 équivalents temps plein) qui sera affecté à Ste-Anne-sur-Brivet. La personne recrutée verra son emploi du temps complété par des missions exercées pour le compte de la commune afin de lui permettre d'avoir un poste à temps plein.

Le service de protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil Départemental a donné son accord pour une augmentation de la capacité d'accueil de l'accueil périscolaire / accueil de loisirs à un nombre de 35 enfants de moins de 6 ans, ce qui porte la capacité totale de la structure à un nombre de 75 enfants.

5- **Restauration scolaire** : Le système reposant sur l'organisation de deux services va être mis en place, à titre expérimental, à compter de la rentrée de janvier prochain.

6- **Communication** : Le travail de refonte du site Internet de la Commune est en cours d'élaboration et devrait être terminé pour le mois de janvier.

7- **Incivilité** : L'équipe municipale déplore les vols de décorations qui ont été opérés sur le grand sapin de Noël. Elle condamne fermement ces comportements irresponsables qui nuisent à l'intérêt général de la Commune.

8- **Fêtes et cérémonies** : Les vœux du Maire auront lieu le mercredi 13 janvier 2016 à 19h00 à la salle polyvalente.

9- **Prochaine séance du Conseil Municipal (date prévisionnelle)** : lundi 25 janvier 2016.

Le Maire
Philippe BELLIOT

BEUGEARD Joël

BOURDIN Jacques

CITEAU Nathalie

COURRAUD Claire

DE LIL Sophie

FOSSIER Michel

GATTEPAILLE Christophe

GAUTIER Marie

GEFFRAY Sylvie

GLOTIN David

GRIERE Romane

HERMANT Jean-Claude

HERVY Karine

JOSSO Marie

LEGENTILHOMME Hugues

LEJEUNE Nicolas

LETERRIER Laurence

MAUJEAN Emilie

MEIGNEN Didier

NOBLET Thierry

SAGE Adrienne

UM Gilbert